



Le chalet-dortoir du refuge de Plaisance.
© Parc national de la Vanoise - Philippe Benoît

Juin							2010
LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE	
	1	2	3	4 <i>Bureau du Parc</i>	5	6	
7	8	9	10	11	12	13	
14	15	16 <i>Réunion</i>	17	18	19	20	
21	22	23 <i>Conseil national</i>	24	25	26	27	
28	29	30					

DATES CLÉS

19 MAI 2010

Réunion de concertation.

Partage de l'avant-projet avec l'association des maires.

4 JUIN 2010

Réunion du bureau du Conseil d'administration du Parc.

Préparation de la concertation sur l'avant-projet.

16 JUIN 2010

Réunion du groupe thématique « Loisirs aériens non motorisés ».

23 JUIN 2010

Conseil national de la protection de la nature.

Examen intermédiaire de l'avant-projet.



Le conseil d'administration débat de l'avant-projet de charte.

Ça s'est passé LES MOIS DERNIERS

L'avant-projet de charte se peaufine

Au confluent des vallées de l'Arc et de l'Isère, la salle de réunion du fort d'Aiton a reçu le dernier conseil d'administration du Parc national de la Vanoise. L'occasion de présenter l'état d'avancement de la charte après un an de réunions et de rencontres avec les services de l'Etat, les usagers du parc, les acteurs économiques et scientifiques et d'engager la discussion à partir d'un document écrit. « *Cet avant-projet est un document d'étape qui doit être retravaillé, synthétisé et sans doute hiérarchisé afin que soit identifié qui doit faire quoi* » observe Philippe Lheureux, directeur adjoint du Parc national de la Vanoise.

En s'appuyant sur des principes communs à l'ensemble des parcs nationaux, l'avant-projet propose des objectifs adaptés respectivement au cœur et à l'aire d'adhésion du parc national de la Vanoise. Il fixe également les objectifs opérationnels, dans les domaines du patrimoine naturel et culturel, du développement touristique, de l'agriculture, ou encore de l'accueil et de l'éducation des publics. La charte prévoit aussi la manière de parta-

ger les décisions et de conduire les projets ensemble.

À ce stade, les maires ont exprimé le besoin de partager tous les contenus de l'avant-projet avant d'engager la concertation avec les conseils municipaux, les usagers et les habitants. Tout comme il y a eu partage avec l'établissement du Parc sur des principes déclaratifs pour la charte proposés par l'association des maires fin 2009. « *Je propose que ce texte de l'association des maires soit placé en introduction du projet de charte* » relève le président Alain Marnezy.

Débats et échanges ont également réaffirmé la cohabitation intelligente des objectifs de protection, d'une part, et de développement touristique, d'autre part. « *Il convient d'éviter l'opposition entre protection et projets. Les élus sont éco-responsables, la charte ne doit donc pas refuser tout projet* » observe Gaston Pascal-Mousselard, maire de Villaroger et président de l'association des maires.

Le conseil a également décidé de mettre en service les modalités qui précisent la nouvelle réglementation du cœur du parc, dans l'attente de l'approbation de la charte.

Les prochaines étapes sont : la réécriture de certains contenus et la réalisation d'une carte pour un premier avis du Conseil national de la protection de la nature en juin. ●



Directeur de la publication :
Philippe Traub
Comité de rédaction :
Elisabeth Berlioz, Dominique Giard,
Philippe Lheureux
Conception et réalisation :
esprit public
Rédaction :
esprit public et Raphaël Sandraz
Avec la participation de l'équipe
du Parc national de la Vanoise
ISSN : En cours
Imprimé sur papier recyclé.



Mail

Pour nous contacter :

charte@parcnational-vanoise.fr

La Lettre

La charte, c'est l'affaire de tous | N°2 Juin 2010

Randonneurs arrivant au refuge de Turia. © Parc national de la Vanoise - Christian Balais

Diversifier et équilibrer L'OFFRE TOURISTIQUE

Le tourisme est l'activité économique prépondérante sur le territoire du parc. Elle s'appuie essentiellement sur les offres hivernales d'accueil et d'activités assurées par les stations. L'offre estivale, moins développée et générant une fréquentation moindre, s'est toutefois étoffée, ces dix dernières années surtout, face au constat que pour séduire le public, la montagne l'été ne pouvait uniquement se résumer à la pratique de la randonnée.

Incontestablement, si les visiteurs recherchent toujours, dans un séjour à la montagne, le contact avec la nature et le ressourcement, il faut désormais être capable, pour le fidéliser et l'attirer, de diversifier l'offre. Tant au niveau de l'accueil et des activités que des animations proposées.

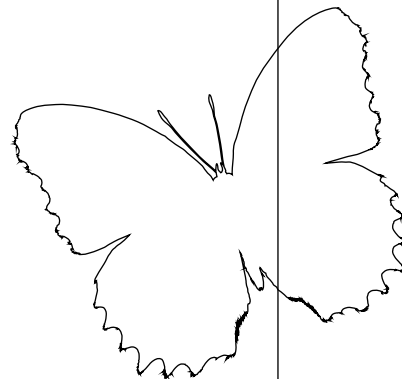
Le Parc national de la Vanoise participe activement à l'attractivité du territoire. Il a su, dans les années 1960-1970, par l'accueil en refuges, les itinéraires de randonnées et les différentes animations proposées sur le terrain et en salle, renforcer et enrichir l'offre proposée aux visiteurs estivaux. Par la

suite, en 1987, fut mis en place le réseau des 16 points-info estivaux pour un accueil typé «parc», en partenariat avec les offices de tourisme. Depuis, ce réseau a été renforcé par les maisons et espaces muséographiques dont l'Espace Glacialis ouvert en 2007 par la commune de Champagny-en-Vanoise, la maison de la Vanoise à Termignon ou encore la maison des parcs à Chambéry. En complément, une dizaine de sentiers de découverte a été aménagée en partenariat avec les communes. Et, depuis peu, l'espace protégé s'ouvre aux personnes en situation de handicap.

Pourtant, et malgré cet engagement affirmé du Parc, la fréquentation sur le territoire en été s'érode sensiblement. Les chiffres issus de l'enquête de fréquentation menée en 2006 le prouvent. Face à ce constat, le principal sujet d'inquiétude est la désaffection des 15-24 ans qui pose la question du renouvellement d'une clientèle actuelle dont la plus grande partie a plus de 55 ans. Il est indispensable de renverser cette tendance. Pour la vitalité économique du territoire mais aussi pour sensibiliser les générations futures à toutes ses richesses, et à leur nécessaire protection Cette volonté de réagir est celle que le Parc affiche pour le projet de charte. ●

Vos suggestions ou questions :
charte@parcnational-vanoise.fr

Six lettres d'information vous seront remises en distribution toutes boîtes aux lettres, non personnalisée. Si vous souhaitez recevoir les prochaines lettres à votre nom, faites-le-nous savoir à :
accueil@parcnational-vanoise.fr.



LE POINT DE VUE DE GOUBELLE





Refuge de Vallonbrun. © Parc national de la Vanoise - Damien Hémeray

? Ça pose QUESTION



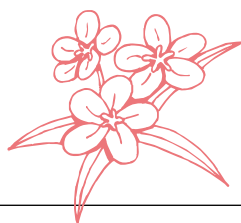
Véronique Vacher
Gardiennne du refuge
rénové du Carro,
à Bonneval-sur-Arc,
propriété de la FFCAM,
2 700 m.



Elisabeth Chabert
Propriétaire-gérante
du Chalet Colim,
gîte Panda
à 1 900 m
à Tignes.



Christophe Lebel
Directeur de
l'office de tourisme de
Champagny-en-Vanoise.



«Je vois un axe d'amélioration en interne tout d'abord. Il porte sur les efforts à confirmer vers la consommation de produits locaux et la création d'une centrale d'achat favorisant une alimentation saine, naturelle et/ou bio, conforme aux valeurs du parc à moindre coût. Ce pourrait être un vecteur de communication et d'appel pour de nouvelles catégories de randonneurs, tout en impliquant les restaurateurs de l'espace parc. L'élargissement de la période d'ouverture permettrait, avec les acteurs des stations, de mettre en place un roulement entre refuges pour accueillir, par exemple, les retraités de septembre sans renoncer à la rentabilité. Les améliorations externes porteraient sur la généralisation d'une fréquence plus importante des navettes, matin et soir, depuis les parkings desservant refuges et sentiers. L'installation de toilettes sèches y éviterait d'ailleurs des bosquets souillés, peu hygiéniques. En matière de randonnée, accepter de sortir de la cinquantaine de sentiers battus, mal balisés parfois, apporterait un peu de diversification. Il existe de jolies boucles de niveau varié, plus sauvages et à but pédagogique. Mais ces évolutions butent souvent sur les refus du parc. Ce serait pourtant un bon complément aux animations que nous proposons.»

Véronique Vacher

«Notre implantation dans un étage subalpin exceptionnel sur le plan faunistique et floristique, près de la réserve naturelle de la Grande Sassièrre, répond de notre volonté première d'assumer une labellisation gîte Panda en valorisant les caractéristiques environnementales. Notre établissement permet à notre clientèle, attirée par la Vanoise et le Grand Paradis, de se réapproprier ce milieu de vie. Notre village, au milieu d'un bouquet de roches, est entouré de biotopes, de flore et faune rares : aigle royal, gypaète, chamois... Le désir des Gîtes de France et du Parc de collaborer avec les gîtes Panda est un encouragement, tant à l'amélioration de l'accueil qu'à la diversification des publics accueillis. Reste, en revanche, à mieux promouvoir cette distinction dont la singularité porte justement sur la valorisation des richesses du milieu. Notre matériel, longue vue, livres, vidéos, cartes ainsi que les produits de terroir qui composent notre cuisine, vont dans ce sens. La

labellisation devient donc un plus pour des randonneurs conscients que la montagne mérite d'être découverte ou redécouverte à pied ; et non par des activités : golf, danse, claquettes, totalement déconnectées de la réalité montagnarde.»

Elisabeth Chabert

«Le parc national de la Vanoise est un argument touristique pour notre commune : les visiteurs sont sensibles à sa dimension naturelle et environnementale. Mais, aujourd'hui, dormir en refuge n'est plus une motivation, seul leur accès reste un but. C'est vrai pour nos 4 refuges situés entre une et cinq heures de marche qui doivent donc s'adapter aux demandes nouvelles. Les populations de montagnards purs et durs diminuent, les familles sur les sentiers n'ont plus cette expérience du simple repas tiré des sacs dans un endroit spartiate et aspirent à trouver au refuge de quoi manger et boire. C'est un complément nécessaire aux panoramas et au bon air. Concernant les animations qu'assure le Parc sur notre station, porte d'entrée, elles créent le lien entre tourisme et protection via une approche pédagogique de la réglementation, des missions, des ambitions. Soirées rencontres ou randonnées avec des gardes-moniteurs, expositions, témoignages, séances projections dans les refuges ; ces rendez-vous gratuits sont attendus. Ils traduisent le rapprochement des visions entre notre commune et le Parc. Les accompagnateurs du bureau des guides disposent ainsi des compétences d'ambassadeurs reconnues par le Parc. Inversement, les gardes-moniteurs du parc siègent au conseil d'administration de l'office de tourisme où ils participent à l'évolution des produits et services. L'espace muséographique Glacialis, consacré aux glaciers illustre d'ailleurs ces bons rapports»

Christophe Lebel

Le label Gîte Panda est attribué conjointement par le WWF, les Gîtes de France et le Parc national de la Vanoise. Situés en vallée et animés par des propriétaires engagés en faveur de leur territoire, ces gîtes complètent l'offre d'hébergement. Par leur connaissance du massif de la Vanoise et la gestion éco-responsable de leur établissement, les gérants de ces gîtes viennent enrichir l'offre du Parc en direction des visiteurs souhaitant bénéficier de séjours en nature.



Hôtesse du Parc national de la Vanoise accueillant et renseignant les visiteurs à Termignon. © Parc national de la Vanoise - Nathalie Tissot

l'analyse

L'équilibre délicat et nécessaire entre promotion plus « offensive », développement de la fréquentation et respect des valeurs du parc est celui que vise le Parc par le projet de charte. Il est bien sûr ici question de partager les valeurs liées à la préservation des richesses environnementales et patrimoniales. Mais pas seulement. L'enjeu est plus large et économique notamment. Pour le territoire, d'une part, puisque l'activité touristique, essentielle, doit être confortée, spécialement en été, mais pour le parc également car quid de l'activité des refuges et de la vocation de sensibilisation du parc si les visiteurs se font de plus en plus rares, ne sont que des habitués et ne comptent plus de jeunes ?

Quel tourisme pour demain ?

Le projet de charte prévoit des actions comme, par exemple, la mise en place d'un schéma de sentiers du parc annexé à la future charte présentant des sentiers aménagés, entretenus, balisés par l'établissement et permettant de randonner librement dans tout le cœur. Il y a aussi les différentes animations mises en place par des gardiens soucieux d'offrir un accueil typique et pédagogique. Sans oublier les aménagements et outils d'information que le Parc souhaite voir se développer pour améliorer l'accueil dans les refuges. Restent plusieurs questions. Celle de la capacité de ces outils à être suffisamment innovants et attractifs, celle des différents acteurs de l'accueil à mettre en place un système fructueux d'échange d'expériences et celle de la possibilité d'un partenariat avec des stations de ski, pour définir ensemble le tourisme d'été de demain.

La charte QU'EST-CE QUE ÇA CHANGE ?

Si l'enjeu majeur est de dynamiser la fréquentation, il s'agit d'une fréquentation équilibrée et maîtrisée qui permette d'accueillir le public sans porter préjudice à la tranquillité des espèces ni à l'intégrité des milieux. L'objectif est de proposer aux visiteurs, en synergie entre les acteurs locaux et l'établissement Parc, une offre identifiée comme liée au parc national de la Vanoise et associée à ses valeurs.

Zoom sur deux éléments-clés : LES REFUGES ET LES STATIONS

Moderniser les refuges

- **Améliorer l'accueil matériel côté visiteurs**
L'objectif est d'offrir aux visiteurs (et prioritairement aux randonneurs itinérants) des services répondant mieux à leurs besoins et leurs attentes. L'accent doit être mis sur la fonctionnalité de l'aménagement et des services. Il s'agit par exemple de mettre en place des espaces de séchage des vêtements et des chaussures à disposition des visiteurs, de proposer un nombre suffisant de sanitaires, de dimensionner les salles communes en fonction du nombre de personnes pouvant être accueillies en couchage. Un effort particulier d'accueil des personnes en situation de handicap est entrepris dans les refuges situés en bord de route.

- **Offrir de bonnes conditions de vie aux gardiens**
Les locaux doivent être aménagés de manière à pouvoir accueillir un gardien et son équipe durant un séjour d'une durée relativement longue. Ils devront lui permettre d'assurer facilement des tâches quotidiennes telles que le stockage des denrées alimentaires, la préparation des repas, la vaisselle, la gestion des réservations, la facturation, le tri des déchets, etc.

- **Développer, en refuge, une information dans l'esprit « Parc »**

Les visiteurs en refuge étant généralement plutôt disponibles, il est intéressant de mobiliser leur attention en proposant des

outils d'information et de sensibilisation sur les thématiques patrimoniales liées aux richesses du parc (faune, flore...) et sur les actions entreprises dans ce cadre. Ces outils peuvent être des espaces lecture-bibliothèque, des panneaux d'information, des animations. L'objectif est de créer une dynamique commune à tous les refuges et d'inciter tous les gardiens et propriétaires ou gestionnaires à proposer ce type d'information qui répond à une forte attente du public.

- **Fidéliser et conquérir les clientèles**

Maintenir et dynamiser la fréquentation actuelle de l'espace parc nécessite un effort conséquent de fidélisation de la clientèle mais aussi de conquête de nouveaux publics. Et notamment des jeunes. Cette ambition devra se concrétiser par la qualité de l'accueil proposé mais aussi par un positionnement commercial ouvert et attractif : mise en place de formules de fidélisation inter-refuges, développement de formules de séjour en vallée intégrant au moins une nuit en refuge... Il s'agit aussi de faire évoluer l'image des refuges les plus accessibles afin qu'ils puissent être considérés, dans l'esprit des randonneurs ou promeneurs, comme des lieux adéquats pour de courts séjours.

Rendre les stations plus accueillantes l'été

Développer la fréquentation touristique estivale impose, en complément des actions liées à l'offre des espaces naturels, d'engager une réflexion sur la qualité de l'accueil qu'offrent les stations de sports d'hiver durant l'été. Cette offre doit être complémentaire à celle proposée par le Parc pour structurer une offre commune, plus facile à promouvoir et permettant de véhiculer les valeurs du Parc sur l'ensemble du territoire. Le « tout ski » doit s'élargir à la prise en compte d'un tourisme des quatre saisons. Cet objectif impose aux stations de s'engager dans l'adaptation de leur structure urbaine et de leur architecture, sans pour autant trahir leur originalité et leur identité. Dans cette optique, il est souhaité que la réhabilitation de l'immobilier locatif ancien intègre une approche fonctionnelle de son usage en toute saison.

